

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 mars 2023

#### SONT PRÉSENTS

Mmes Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Sophie Galarneau, conseillère de comté, mairesse d'Entrelacs  
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey  
Chantale Perreault, représentante de Notre-Dame-de-la-Merci  
Sylvie Roberge, représentante de Sainte-Béatrix

MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme  
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien  
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat  
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints  
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie  
Karl Lacouvé, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon  
Pierre Lépicier, représentant de Saint-Félix-de-Valois  
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez  
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha  
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

Formant quorum sous la présidence de monsieur Martin Bordeleau

#### EST ABSENTE

Mme Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière  
Claudine Ethier, directrice adjointe du Service d'aménagement  
Julie Dorich, secrétaire de direction  
M. Félix Nadeau Rochon, directeur du Service d'aménagement

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 11 h 42.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023
4. DOSSIERS
  - 4.1. 1<sup>er</sup> Projet de règlement numéro TNO-31-1995-24 modifiant le règlement numéro TNO-31-1995 afin d'interdire, pour le groupe d'usage « Résidence unifamiliale », la location court terme à des fins d'hébergement touristique lorsque le bâtiment principal est occupé à des fins résidentielles saisonnières – Adoption
5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
  - 5.1. Aucune
6. LISTES DES COMPTES À PAYER, DES ENGAGEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

TNO-03-022-2023

TNO-03-023-2023



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 mars 2023

- 6.1. Liste des comptes à payer - Adoption
- 6.2. Liste des engagements - Dépôt
- 6.3. Liste des déboursés - Aucune
  
7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - Aucune
  
8. VARIA
  - 8.1. Comptes de taxes 2023 en TNO - Information
  
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
  
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023

TNO-03-024-2023

Il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

#### 4. DOSSIERS

##### 4.1. 1<sup>er</sup> Projet de règlement numéro TNO-31-1995-24 modifiant le règlement numéro TNO-31-1995 afin d'interdire, pour le groupe d'usage « Résidence unifamiliale », la location court terme à des fins d'hébergement touristique lorsque le bâtiment principal est occupé à des fins résidentielles saisonnières – Adoption

TNO-03-025-2023

Considérant que la MRC de Matawinie agit à titre de municipalité locale pour le territoire non organisé (TNO), conformément aux dispositions de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

Considérant que le règlement de zonage TNO-31-1995 est entré en vigueur le 25 novembre 1996;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité peut modifier un règlement de zonage;

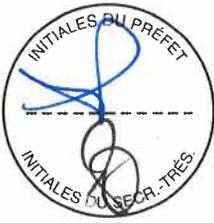
Considérant que le gouvernement du Québec a procédé à des modifications législatives relatives à l'encadrement de la location court terme de résidences principales;

Considérant que dans ce contexte, le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie souhaite interdire la location court terme d'une résidence saisonnière sur l'ensemble de son territoire;

Considérant qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement le 15 février 2023;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement par le Conseil municipal du TNO :

- d'adopter le projet de règlement TNO-31-1995-24 modifiant le règlement de zonage TNO 31-1995 du TNO de la MRC de Matawinie, afin d'interdire, pour le groupe d'usage « résidence unifamiliale », la location court terme à des fins d'hébergement touristique lorsque le bâtiment principal est occupé à des fins résidentielles saisonnières;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 mars 2023

- d'autoriser la direction générale à fixer la date et le lieu de l'assemblée de consultation publique concernant ce projet de règlement.

#### 5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

##### 5.1. Aucune

#### 6. LISTE DES COMPTES À PAYER, DES ENGAGEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

##### 6.1. Liste des comptes à payer - Adoption

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 24 947,21 \$ en date du 9 mars 2023;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

##### 6.2. Liste des engagements - Dépôt

La liste des engagements est déposée :

Engagement 2022, no 22-000168, montant de 12,20 \$  
Engagements 2023, nos 23-000014 à 23-000023, montant total de 61 282,37 \$

##### 6.3. Liste des déboursés – Aucune

#### 7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - AUCUNE

#### 8. VARIA

##### 8.1. Comptes de taxes 2023 en TNO - Information

Le directeur du Service d'aménagement mentionne que les comptes de taxes ont été envoyés à la fin du mois de février. Les quelques questions reçues de citoyens concernent la taxe pour l'amélioration du chemin des Cyprès et l'augmentation de la taxe pour la collecte des matières résiduelles.

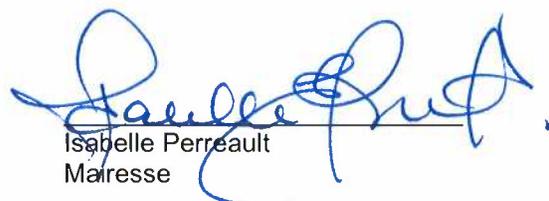
#### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux questions sont adressées en lien avec la gestion des matières résiduelles et l'aide financière provinciale aux aînés pour le paiement des taxes foncières. Le citoyen est invité à communiquer avec le directeur du Service d'aménagement pour avoir un suivi.

#### 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit et est levée à 11 h 51.

  
Édith Gravel  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

  
Isabelle Perreault  
Mairesse

TNO-03-026-2023

TNO-03-027-2023



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale  
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Territoire non organisé de la MRC de Matawinie**  
**Séance ordinaire – 15 mars 2023**

